Ville de Genève
Conseil municipal

M-1564

Réponse du Conseil administratif du 27 mars 2025 à la motion du 7 octobre 2020 de Mmes et MM. Philippe de Rougemont, Louise Trottet, Denis Ruysschaert, Léonore Baehler, Maryelle Budry et Olivier Gurtner: «Libérer le mail central de la rue Dancet et créer un parc public».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

– le besoin de créer des îlots de fraîcheur à Genève;
– le besoin pour les arbres d'évoluer dans un environnement perméable sans pression des véhicules parqués sur leurs racines;
– la politique municipale de protection du patrimoine arborisé existant, d'arborisation et de végétalisation de la ville;
– l'acceptation par 58,5% des voix en votation populaire du 27 septembre 2020 de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière permettant d'affecter 4000 places en surface à la mobilité douce et aux espaces publics;
– la présence de 2660 places dans les cinq parkings souterrains de la Fondation des parkings, non occupés à 100%, situés à moins de 800 m de la rue Dancet (Source: «Rue Dancet, du parking au parc», étude actif-trafic & Noé21),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

– créer un parc public arborisé et végétalisé sur l'emplacement du mail central de la rue Dancet, occupé actuellement par 186 places de stationnement;
– planter des arbres en quinconce tout le long de la rue des deux côtés de chaque voie de circulation, tel qu'à la rue Lamartine, sur l'emplacement actuel (et en remplacement) de 99 places de stationnement situées en parallèle ou en épi le long des deux rangées d'immeubles.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif partage les demandes des motionnaires et rappelle, à ce titre, que la rue Dancet se trouve à proximité immédiate du périmètre de la rue de Carouge, projet de large envergure autant en sous-sol qu'en surface, et de l'avenue du Mail qui sera le théâtre d'une forte végétalisation avec récupération des eaux de pluie en profitant de l'élargissement prévu des trottoirs au détriment d'une voie de circulation.

Les deux projets conséquents précités affecteront de manière importante le secteur dans les années à venir en termes de nuisance et de modifications provisoires de circulation. Dès lors, les interventions sur la rue Dancet devront être coordonnées avec les travaux dans les deux rues précitées. La proposition PR-1544, votée le 29 mars 2023, prévoit un crédit d'étude (150 000 francs) et un crédit de travaux (350 000 francs) pour le développement d'aménagements cyclables et piétons à la rue Dancet. Elle permettra d'engager de premières études et réflexions, et éventuellement d'envisager également une part de végétalisation au moyen d'urbanisme tactique et de mises à l'essai dans un premier temps.

La suppression d'espaces de stationnement, particulièrement des cases en épi situées au pied des arbres et mettant leurs racines à rude épreuve, est déjà en cours dans le cadre du projet nommé «Arbres et Stationnements» qui est mené par le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) en collaboration avec le Service des espaces verts (SEVE) et les différents offices cantonaux tels que l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) et l'Office cantonal de l'eau (OCEau). Ce projet concerne les sites mentionnés ci-après:

– rue Théodore-Flournoy;
– boulevard Helvétique;
– cours des Bastions;
– cours Jean-Canal;
– rue Alexandre-Calame;
– place des Augustins;
– boulevard Carl-Vogt;
– rue de l'Encyclopédie;
– rue Faller;
– rue Joseph-Pasquier;
– rue Guye;
– avenue Blanc.

Les demandes d'autorisations de construire pour tous ces sites ont été déposées à la fin de l'année 2023 pour un début des travaux à partir de 2025. Il est à noter que des cases de stationnement au pied des arbres ont d'ores et déjà été supprimés à l'avenue Giuseppe-Motta en 2023 et en bas du boulevard Emile-Jaques-Dalcroze en 2024. Ce type d'aménagement est tout à fait envisageable à la rue Dancet.

Par ailleurs, il convient de noter que le SEVE a entamé une campagne d'abandon progressif de la taille des arbres dits «en tête de chat». Dans le cadre de cette démarche qui s'inscrit sur le long terme, les arbres situés sur la rue Dancet sont

en cours de conversion. Nous aurons donc à terme une canopée de plus grande envergure que celle actuellement présente.

Dans le cadre d'un projet d'alignements d'arbres de part et d'autre des voies de circulation, il conviendra de maintenir ces futurs arbres à une certaine distance des façades pour permettre la cohabitation arbres/bâtis. Cette contrainte est de nature à limiter potentiellement les ambitions.

Le Conseil administratif espère avoir renseigné les motionnaires sur les projets similaires en cours et s'engage à répondre favorablement aux demandes de la motion M-1564, tout en tenant compte des principes de coordination avec les partenaires et notamment les Services industriels de Genève (SIG) pour le chauffage à distance et des contraintes de mise en œuvre induites par les travaux programmés à la rue de Carouge et à l'avenue du Mail, quitte à envisager une réalisation de ce projet par étapes.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative: *Frédérique Perler*